

Commune de Celles-sur-Aisne

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation préalable

Projet arrêté le 28/10/2021

Projet mis à l'enquête du

Projet approuvé le

**cachet de la Mairie
et signature du Maire**



GEOGRAM

26 rue Rayet Vilmart
51420 Wigny-Jes-Rains
Tél : 03 26 50 30 86 / Fax : 03 26 50 30 85
e-mail : bonna.rhodes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

Durée de la phase de concertation **Décembre 2020 _ Octobre 2021**

Moyens d'information utilisés :

- *Information au public de la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, par la parution d'une annonce dans le journal et affichage d'avis sur les panneaux d'information de la commune.*
- *Mise à disposition en mairie et sur le site internet du bureau d'études Geogram de documents explicatifs au fur et à mesure de l'avancement des études (Diagnostic territorial, Enjeux territoriaux, Porter à Connaissance de l'Etat, Projet d'Aménagement et de développement Durables, illustrations graphiques...) permettant à l'ensemble des habitants de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à l'élaboration du projet communal. Ces différents documents ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution du projet communal.*

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- *mis à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public,*
- *possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie,*
- *possibilité de faire des remarques via le site Internet du bureau d'études Geogram*

Bilan de la phase de concertation du Plan Local d'Urbanisme de Celles-sur-Aisne

❖ Synthèse des demandes inscrites sur le registre tenu à disposition du public et des courriers reçus.

- ✓ Aucune observation inscrite sur le registre de concertation
- ✓ Aucun courrier reçu en mairie
- ✓ Observations sur le site internet du bureau d'études

Demande	Réponse
15_03_2021 : Mme Garnier Contribution : Suite à la révision en cours du PLU, je désire concernant la parcelle cadastrée section B n°1385 située Ruelle des Monthuis la faire passer en 2 parcelles de terrain à bâtir dans la perspective d'y faire construire 2 maisons individuelles.	Cette parcelle desservie par les réseaux, en partie classée en zone UB au PLU de 2004, sera classée dans son intégralité en zone UB au projet de PLU.

20_07_2021 : Mme Novakowski Contribution : Je souhaiterais que la parcelle ZE 25 Les Monthuis d'une superficie de 3a90 soit inscrite sur le PLU en zone à bâtir.	Cette parcelle non desservie par les réseaux, située en bordure d'un chemin non viabilisé est maintenue en zone naturelle.
---	--